



## ARRETE MUNICIPAL

N° ARR2023-034

### Travaux de pose de réseaux « Eaux pluviales » Route de Prat Joulou

Le Maire de la Commune de PORSPODER,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L 2213.1 et 2213.2,

Vu le Code de la Route et notamment l'article R 225,

Vu la demande d'autorisation présentée le 5 mai 2023 par la Sté STPA de Plouarzel, pour pose de réseaux d'eaux pluviales, route de Prat Joulou ;

Considérant qu'en raison de ces travaux, il y a lieu d'apporter des restrictions de circulation afin de garantir la sécurité des usagers aux alentours et sur son parcours,

### ARRETONS

**Article 1er** : Afin de permettre le bon déroulement des travaux de pose de réseaux « eaux pluviales », sur la route de Prat Joulou, la circulation et le stationnement de tous véhicules seront interdits, **route de Prat Joulou, du mardi 9 mai jusqu'au vendredi 26 mai 2023** (interruption durant la semaine 20 : du 15 au 19 mai 2023).

**Article 2** : L'accès devra être permis pour les riverains et pour les services techniques.

**Article 3** : La signalisation sera conforme aux prescriptions définies par l'instruction interministérielle sur la signalisation temporaire.

Le bénéficiaire a la charge de la signalisation réglementaire de son chantier et sera tenu pour responsable des accidents pouvant survenir par défaut ou insuffisance de cette signalisation.

**Article 4** : Pendant les périodes d'inactivité du chantier, notamment de nuit et les jours non ouvrables, la signalisation sera adaptée.

**Article 5** : Toute contravention au présent arrêté sera constatée et poursuivie conformément aux lois et règlements en vigueur.

**Article 6** : Ampliation du présent arrêté sera adressée à M le chef de Brigade de la Gendarmerie de PLOUDALMEZEAU.

Fait à PORSPODER, le 5 mai 2023

